

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SERVICE DISTANT

ARTICLE 1 – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DES CGVSD

Les présentes Conditions Générales de Ventes de Service Distant (ci-après «CGVSD») ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles SOSOFT SAS (ci-après « SOSOFT») propose l'accès à son service distant proposé au bénéfice de ses clients (ci-après le(s) « Client(s) »). Elles sont validées électroniquement par le Client au moment de la souscription de son Abonnement.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGVSD dans leur intégralité et en avoir saisi le sens. L'acceptation par le Client des CGVSD, est matérialisée par la validation électronique effectuée par le Client au moment de la souscription de son Abonnement au Service, que ce soit à titre gratuit ou payant. Le contrat est conclu et entre en vigueur au jour de son acceptation par le Client.

Toute condition contraire voulue par le Client sera, en conséquence et à défaut d'acceptation écrite par SOSOFT, inopposable à SOSOFT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les présentes CGVSD prévalent sur tout autre document. Les conditions générales d'achat du Client sont expressément exclues du présent accord des Parties. SOSOFT se réserve le droit de modifier les CGVSD à tout moment en notifiant par email toute nouvelle version au Client, qui s'engage à prendre connaissance de ces modifications.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Dans les présentes CGVSD, il est convenu de désigner par :

Abonnement, désigne l'engagement contractuel liant le Client à SOSOFT et précisant le Niveau de Service choisi par le Client ;

Client, désigne la personne morale ou physique souscrivant à des fins professionnelles au Service, qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;

Client Final, désigne les clients ou prospects du Client, pour le compte desquels le Client réalise les Etudes en vue de les accompagner dans la souscription à une Solution ;

Données du Client, désigne à la fois, les Contenus Personnalisés, les Données Assurances et les Données du Client Final. Certaines des Données du Client pourront être des Données à Caractère Personnel ;

Données du Client Final, désigne la part des Données du Client qui intègre l'ensemble de données collectés, par le Client directement et/ou dans le cadre du Service, auprès de ses Clients Finaux. Certains des Données du Client Final pourront être des Donnée(s) à Caractère Personnel ;

Contenu SOSOFT, désigne tout contenu mis à disposition des Client et Utilisateurs par SOSOFT lors de l'utilisation du Service, notamment les informations commerciales et tarifaires liées aux Solutions proposées par les Fournisseurs référencés sur le Service ;

Contenu Personnalisés, désigne tout contenu graphique ou rédactionnel que le Client et/ou ses Utilisateurs génère ou importe en vue de la personnalisation des interfaces du Service et des documents générés par le Service ;

Donnée(s) à Caractère Personnel, désigne(nt) toute(s) donnée(s) à caractère personnel relative(s) à une personne physique qui est ou pourrait être identifiée ;

Donnée(s) Assurance, désigne(nt) toute(s) donnée(s) créés par le Client et les Utilisateurs à travers l'interface du Service qui sont relatifs à des Solutions proposées par des Fournisseurs, mais qui ne sont pas déjà présentes dans les Contenus SOSOFT, notamment mais sans s'y limiter des données de type fiche IPID ou tableau de garantie ;

Durée, désigne le nombre ferme de mois mentionné à l'article 10, durant lequel le Client est autorisé à accéder et utiliser le Service ;

Etude, désigne les requêtes adressées par le Client au Service, lui permettant d'avoir accès aux informations relatives aux Solutions disponible par le biais du Service, sur la base des Données du Client Final et de différents critères de recherche en fonction du Niveau de Service choisi par le Client ;

Niveau de Service, désigne le type d'offre souscrite par le Client tel que proposé sur le Site, définissant notamment le nombre de Fournisseurs présents dans l'Interface du Client, lors de la réalisation des Etudes, ainsi que les Fonctionnalités Complémentaires incluses ;

Fournisseur(s), désigne les compagnies d'assurance santé ;

Fonctionnalités Complémentaires, désigne les fonctionnalités complémentaires offertes ou non au Client en fonction du Niveau de Service choisi par le Client ;

Interface, désigne l'interface utilisateur du Client et de ses éventuels Utilisateurs, leur permettant de renseigner les Données des Clients Finaux, de réaliser des Etudes ou encore d'ajouter leurs propres Solutions ;

Licence, désigne la licence non-exclusive d'utilisation du Service concédée par SOSOFT au Client et ses Utilisateurs ;

Prix, désigne le prix du Service choisi par le Client. Ce Prix dépend du Niveau de Service choisi par le Client ;

Parties, désigne ensemble SOSOFT et le Client ;

Service, désigne la fourniture du service de comparaison des Solutions d'assurance santé et les éventuelles Fonctionnalités Complémentaires ;

Site, désigne le site <https://www.so-soft.fr> ou <https://app.so-soft.fr> ;

Solutions, désignent les solutions d'assurance santé proposées par les Fournisseurs ;

Utilisateur(s), désigne(nt) les personnes physiques mandatées, par le Client (salariés ou mandataires) et notamment ses relations professionnelles, et autorisées à utiliser le Service à des fins professionnelles : elles disposent d'un accès à un compte disposant de ses propres identifiants, rattaché à celui du Client ; Les Utilisateurs non rattachés au Client doivent être titulaire d'un numéro ORIAS distinct.

ARTICLE 3 – OBJET

Les Présentes CGVSD ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles SOSOFT fournit au Client le Service en ligne (y compris depuis les tablettes) lui permettant de comparer, tarifer et sélectionner des Solutions via des Etudes. Ces services comprennent les prestations suivantes :

- un droit d'accès aux serveurs de SOSOFT dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale du Service et de ses différentes fonctionnalités tels que sélectionnés lors de la souscription de son Abonnement et le choix du Niveau de Service par le Client ;
- un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des Données du Client.

ARTICLE 4 – ABONNEMENT

4.1 Souscription d'un Abonnement

Le Client peut souscrire un Abonnement au Service à tout moment sur le Site après la création de son compte.

Lors de la souscription de son Abonnement, le Client pourra choisir différents Niveau de Service, lui permettant de bénéficier de différentes modalités de paiements et d'accéder à un nombre variable de Solutions.

4.2 Modification de l'Abonnement

Le Client pourra modifier son Niveau de Service à tout moment afin d'étendre celui-ci, mais en aucun cas échanger un Niveau de Service par un autre Niveau de Service d'un montant inférieur. Une telle modification du Niveau de Service est susceptible de modifier les conditions financières liées à l'Abonnement. Ces modifications des conditions financières devront être validées par le Client à chaque modification de son Niveau de Service. Il est également précisé qu'en aucun cas les modifications apportées à son Niveau de Service par un Client ne pourront conduire à un quelconque remboursement des sommes déjà versées par le Client.

4.3 Contrainte Fournisseur

Lors de la souscription de son Abonnement et des éventuelles modifications du Niveau de Service, il appartiendra au Client de s'assurer qu'il dispose, le cas échéant, des codes courtier ou clé API nécessaires à l'affichage des Solutions des Fournisseurs auxquels le Client entend avoir accès lors de son utilisation du Service. SOSOFT ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité pour le Client d'accéder aux Solutions d'un Fournisseur auprès duquel il ne serait pas enregistré et pour lequel il ne disposerait ni de code courtier, ni de clé API.

4.4 Rétractation

Conformément au Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable au Service fourni par SOSOFT dans la mesure où ils sont exclusivement destinés à des Clients professionnels et qu'ils entrent dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, ou libérale, y compris lorsqu'ils agissent au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 – Accès au Service

L'accès et l'utilisation du Service par le Client et ses Utilisateurs est réalisée sous le contrôle et la responsabilité de celui-ci. Le Client garantit son inscription et celle de ses Utilisateurs non-salariés auprès de l'ORIAS, et cela durant toute la Durée de l'Abonnement.

5.2 – Utilisation du Service

Pour utiliser et accéder au Service, le Client et ses Utilisateurs acceptent de :

- toujours fournir des Données à Caractère Personnel sincères et véridiques et à les mettre à jour si nécessaire afin qu'elles restent complètes et exactes ;
- utiliser le Service conformément à sa destination et selon les termes des CGVSD
- collaborer de bonne foi avec SOSOFT
- respecter les droits des tiers et, plus généralement, toutes les lois et règlements en vigueur relatifs à l'utilisation du Service ;
- ne pas nuire à la réputation de SOSOFT, dénigrer le Service ou diffamer SOSOFT, notamment sur l'internet, y compris les réseaux sociaux, et d'employer de la mesure et de la prudence quant aux propos concernant SOSOFT, ses employés et/ou son Service ;
- ne pas s'engager dans toute conduite qui pourrait interrompre, détruire, limiter ou plus généralement nuire à SOSOFT ou permettre aux Clients et aux Utilisateurs d'accéder et d'utiliser le Service sans autorisation, y compris en utilisant des virus, codes malveillants, des programmes ou des fichiers ;
- ne pas copier ou vendre tout ou partie du Service ou le rendre accessible aux tiers.

En cas de violation de ce qui précède, SOSOFT se réserve le droit de suspendre l'accès aux comptes du Client et de ses Utilisateurs sans indemnité.

Le Client reconnaît avoir :

- vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire un Abonnement au Service. Le Client peut également bénéficier d'une démonstration personnalisée par un conseiller clientèle et obtenir un accès au Service au titre d'une période d'essai
- été pleinement informé par SOSOFT de l'étendue de ses obligations contractuelles aux termes des CGVSD.

5.3 – Données du Client

Le Client est entièrement et seul responsable des Données du Client stockées ou mises en ligne par le Client ou ses Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation du Service y compris les Données de ses Clients Finaux. Le Client concède à SOSOFT un droit non-exclusif d'utiliser les Données du Client afin de faire fonctionner et de stocker ces Données du Client. S'agissant des Données du Client, le Client s'engage à respecter toutes les exigences légales et réglementaires, en particulier celles liés (i) aux droits de la propriété intellectuelle, (ii) au droit des assurances, ainsi (iii) qu'aux Données à Caractère Personnel.

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les Utilisateurs les droits des tiers, y compris les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que les droits d'auteur, droits des brevets, des dessins et marques.

5.4 – Interopérabilité du Service

Dans le cadre de son utilisation du Service, le Client peut décider de synchroniser le Service avec différents services de gestion de la relation client (ci-après les « CRM »). La liste des CRM pouvant être synchronisé avec le Service figure à l'adresse : www.so-soft.fr. Toute synchronisation d'un CRM avec le Service est réalisée sous la responsabilité exclusive du Client, SOSOFT ne saurait être tenu pour responsable de la perte de donnée qui pourrait survenir lors d'une telle synchronisation.

ARTICLE 6 – HEBERGEMENT DU SERVICE ET ACCES AU SERVICE

6.1 – Disponibilité du Service

Dès la mise en fonctionnement du Service, le Client et ses Utilisateurs pourront accéder à l'ensemble des fonctionnalités du Service incluses dans l'Abonnement, disponibles à tout moment, à savoir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés.

SOSOFT s'engage à mettre raisonnablement en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer l'accès au Service dans les meilleures conditions possibles en matière de permanence du Service.

Le Service peut cependant être occasionnellement interrompu par des pannes ou momentanément suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs hébergeant le Service. Dans la mesure du possible, ces interventions seront planifiées au moins 15 jours à l'avance et feront l'objet d'une information du Client.

Les interruptions mineures, dont la durée estimée est inférieure à trente (30) minutes pourront être réalisées par SOSOFT sans information préalable auprès du Client.

En cas de force majeure ou, plus généralement, de survenance d'un événement extérieur à SOSOFT, cette dernière ne pourra aucunement être déclarée responsable des conséquences de l'interruption ou de la suspension du Service pour maintenance.

6.2 – Droit d'accès au Service

SOSOFT consent au Client et à ses Utilisateurs un droit d'accès au Service via le réseau Internet.

L'accès au Service est réservé au Client et à ses Utilisateurs. Le Client s'engage à ne pas transmettre les identifiants et mots de passe correspondant à des tiers.

Pour accéder et utiliser le Service, le Client et les Utilisateurs doivent être légalement capables de contracter et se soumettent à toute loi applicable (française et/ou étrangère). Notamment, le Client doit pouvoir justifier d'être inscrit auprès de l'ORIAS, et cela durant toute la Durée de l'Abonnement. Le Service doit être utilisé pour des objectifs professionnels uniquement.

6.3 – Ouverture de l'accès au Service

L'accès au Service sera possible dès la souscription par le Client d'un Abonnement et la création de son compte et mot de passe sur le site <https://app.so-soft.fr> et/ou app.so-soft.fr

6.4 – Licence

A compter de la souscription de son Abonnement, SOSOFT concède au Client un droit non exclusif, non cessible, d'utilisation du Service et des logiciels qui le mettent en œuvre, pendant toute la Durée.

Le Client et ses Utilisateurs ne peuvent utiliser le Service que conformément à leurs besoins et à leurs documentations respectives.

En particulier, la licence relative au Service et aux logiciels qui le mettent en œuvre n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client de réaliser des Etudes permettant de comparer, tarifier et sélectionner des Solutions, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre le Service et aux logiciels qui le mettent en œuvre conformément à leurs destinations, en mode SaaS sur les serveurs de SOSOFT et via une connexion à un réseau de communications électroniques.

6.5 – Identification des Utilisateurs

L'identification du Client et de ses Utilisateurs se fait au moyen d'identifiants et de mots de passe définis dans les conditions précisées aux articles 6.3 et 6.6.

Il est convenu entre les Parties que la communication en ligne desdits identifiants vaut preuve de l'identité du Client et de ses Utilisateurs et a valeur de signature électronique au sens de l'article 1364 à 1366 du Code civil. Les protocoles de communication utilisés sont et demeureront ceux en usage sur l'Internet.

6.6 – Gestion des Utilisateurs

Les droits d'accès, d'utilisation et les différents Utilisateurs sont gérés par le Client dans son Interface disponible sur le site app.so-soft.fr.

L'accès peut s'effectuer à partir de tout ordinateur, téléphone ou tablette au moyen des identifiants choisis par le Client.

Le Client pourra effectuer à tout instant, pendant la Durée, des demandes de création d'identifiants de l'Utilisateur. Les Utilisateurs sont obligatoirement rattachés, pour chacun d'entre eux, à une adresse email et à un numéro ORIAS.

À cet effet, le Client effectuera une demande sur le site <https://app.so-soft.fr> en précisant les nom, prénom et adresse email et numéro ORIAS de l'Utilisateur. SOSOFT répondra par email en donnant confirmation de la création du ou des nouveaux identifiants de l'Utilisateur. Chaque Utilisateur dont le compte aura ainsi été nouvellement créé recevra par email un lien hypertexte à usage unique qui lui permettra de choisir son mot de passe. L'Utilisateur pourra à tout moment changer de mot de passe par la suite.

La liste de l'ensemble des identifiants des Utilisateurs du Client est disponible sur l'Interface, elle pourra être consulté à tout moment par le Client dans la section dédiée à cet effet.

6.7 – Confidentialité des identifiants

Les identifiants de connexion au Service sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou Utilisateur dûment identifié. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis.

SOSOFT recommande au Client et ses Utilisateurs de modifier régulièrement leurs mots de passe et de choisir des mots de passe complexes comprenant des lettres, chiffres et caractères spécifiques. SOSOFT invite le Client et ses Utilisateurs à consulter le site de la CNIL qui propose une liste de conseils pour gérer ses mots de passe en toute sécurité.

6.7 Interface d'échange Client Final

Dans le cadre du Service, SOSOFT met à disposition du Client plusieurs interfaces d'échange avec le Client Final. Ces interfaces d'échange peuvent prendre plusieurs formes, soit (i) la forme d'un formulaire I-FRAM, intégré directement sur le site internet du Client, soit (ii) la forme d'un tableau sur le Site de SOSOFT, permettant l'affichage des résultats d'une Etude réalisée par le Client au bénéfice du Client Final et permettant à ce dernier de choisir une Solution.

6.7.1 Formulaire I-FRAME

Dans le cadre de l'intégration I-FRAME de formulaires sur le site internet du Client, cette intégration permet, après la transmission au Client Final d'un lien vers ledit formulaire, le recueil des Données du Clients Finaux. Dans ce cadre, les Données du Client Final seront directement incluses et visibles dans l'Interface du Client, et permettront au Client de réaliser des Etudes directement à partir des Données du Client Final collectées via le formulaire intégré à son site internet.

Pour le bon fonctionnement du Service et du formulaire complété et transmis par le Client Final, il appartiendra au Client d'informer préalablement le Client Final sur le fonctionnement du formulaire, et de l'importance de le compléter avec des informations complètes et exactes. SOSOFT ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où les informations transmises par le Client Final sont incomplètes ou inexacte et ne permettent pas la réalisation d'une Etude dans de bonnes conditions.

6.7.2 Partage de résultat d'Etude

Lorsque le Client choisit de partager le résultat d'une Etude directement avec le Client Final, le Client partage un lien d'accès à un tableau récapitulatif de l'ensemble des résultats de l'Etude et notamment les Solutions correspondant à la situation et aux besoins du Client. Ce tableau est hébergé directement par SOSOFT sur ses serveurs et permet également au Client Final de choisir une Solution parmi celles qui lui sont proposées. Dans un tel cas, et en fonction du Fournisseur de la Solution :

1. Pour les Solutions distribuées par des Fournisseurs partenaires de SOSOFT, le Client Final aura la possibilité de compléter directement l'intégralité des Données du Client Final nécessaires à la souscription à la Solution ainsi que de poursuivre jusqu'à la signature électronique du contrat d'assurance santé correspondant à la Solution ;
2. Pour les Solutions distribuées par des Fournisseurs qui ne sont pas partenaire de SOSOFT, le Client Final aura la possibilité de compléter l'intégralité des Données du Client Final nécessaire à la souscription de la Solution, le processus de souscription à ladite Solution devra cependant être effectué directement avec le Client et sous sa seule responsabilité.

En tout état de cause, et quel que soit le Fournisseur de la Solution retenue par le Client Finale, il appartiendra au Client d'informer préalablement le Client Final sur le fonctionnement du tableau de résultat d'Etude communiqué, et de l'importance de le compléter avec des informations complètes et exactes. SOSOFT ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où les informations transmises par le Client Final sont incomplètes ou inexactes et ne permettent pas la souscription d'une Solution dans de bonnes conditions. La communication du tableau de résultat d'Etude sur le Site de SOSOFT ne saurait avoir pour effet de décharger le Client de son obligation de conseil vis-à-vis du Client Final.

6.8 – Services tiers

Dans le cadre du Service, SOSOFT peut proposer au Client d'être mis en relation avec des sous-traitants tiers, afin de réaliser certaines tâches, notamment administrative.

Ce service de mise en relation entre le Client et d'éventuels sous-traitants, ne saurait avoir pour effet d'engager la responsabilité de SOSOFT en cas de manquement ou d'inexécution de la part dudit sous-traitant, SOSOFT n'ayant ni la qualité de donneur d'ordre du sous-traitant, ni la qualité de mandataire pour le compte du Client.

A ce titre, le Client est informé qu'il pourra lui être demandé de souscrire aux offres desdits sous-traitants à des conditions librement fixées par ce dernier.

ARTICLE 7 – MISE A JOUR ET EVOLUTIONS

Les présentes CGVSD confèrent au Client un droit d'accès à toute nouvelle version du Service mise en ligne pendant la Durée.

SOSOFT garantit que, sauf dispositions légales ou décisions judiciaires impératives lui faisant obligation contraire, les mises à niveau et nouvelles versions du Service n'entraîneront aucune régression en termes de performances et de fonctionnalités.

Pour autant, SOSOFT ne supporte aucun engagement général d'amélioration du Service que ce soit en termes de performance ou de fonctionnalités.

ARTICLE 8 – GESTION DES CONTENUS et DONNEES

8.1 – Données du Client

Les présentes CGVSD confèrent au Client et à ses Utilisateurs la possibilité de mettre en ligne les Données du Client.

Les Données du Client sont la propriété du Client, le Client est seul responsable des informations et données contenues dans les Données du Client. Il appartient au Client de s'assurer de la réalité et de l'exactitude des informations des Données du Client qu'il met en ligne et télécharge. Il appartient également au Client de s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires à la mise en ligne des différentes informations qu'il est susceptible d'ajouter aux Données du Client.

SOSOFT s'engage vis-à-vis du Client à :

- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données du Client pendant la Durée ; ne pas utiliser les Données du Client pour une autre finalité que la fourniture du Service;
- ne pas modifier ou altérer les Données du Client, autrement que pour des raisons techniques ou de format ; prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la protection physique des Données du Client. Les sauvegardes sont effectuées par SOSOFT (conditions sur demande à l'adresse contact@so-soft.fr).

Le Service est hébergé sur des serveurs dédiés de SOSOFT, dans un centre de données situé en France. Les serveurs de SOSOFT sont gérés par un professionnel de l'hébergement web : ONLINE. Les Données du Client, qu'elles soient stockées, mises en ligne ou téléchargées par les Utilisateurs, sont sauvegardées sur des serveurs externes dédiés appartenant à SOSOFT. Les Données du Client sont stockées sur les serveurs de SOSOFT en vue de leur archivage pendant trois (3) années après la fin de son abonnement, sauf demande expresse du Client conformément à l'article 14.7 – Destruction des données et sauf pour les éventuelles Données du Client dont la conservation plus longue serait imposée par la législation ou la réglementation.

8.3 – Contenu SOSOFT

Le Contenu SOSOFT est mis à disposition du Client grâce au Service. Compte tenu de la nature du Contenu SOSOFT, SOSOFT s'engage à mettre à jour le Contenu SOSOFT aussi souvent que possible et dès transmission de nouvelles Solutions par les Fournisseurs. Compte tenu des modalités de sélection et de mise à jour des Données SOSOFT, SOSOFT ne peut garantir l'absolue véracité et précisions des Données SOSOFT qui sont interprétées et organisées par SOSOFT par des méthodologies arbitraires

documentées. A ce titre, SOSOFT n'est tenu qu'à une simple obligation de moyen quant à la pertinence et à la véracité des Données SOSOFT.

Le nombre de Solutions et de Fournisseurs disponibles via le Service est non-contractuel et est susceptible de varier pendant la Durée et en fonction du Niveau de Service sélectionné par le Client lors de la souscription de son Abonnement.

ARTICLE 9 – SUPPORT TECHNIQUE

L'assistance aux Client et Utilisateurs sera fournie par SOSOFT par courrier électronique à l'adresse support@sleede.com.

L'assistance aux Client et Utilisateurs se limitera au traitement des demandes portant sur la nature des fonctionnalités fournies par le Service et sur la manière de mettre en œuvre leurs fonctionnalités dans l'Interface.

ARTICLE 10 – DUREE

L'Abonnement est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de souscription.

ARTICLE 11 – RENOUELEMENT AUTOMATIQUE

AFIN QUE LA CONTINUITÉ DU SERVICE SOIT ASSUREE LE PLUS EFFICACEMENT POSSIBLE, TOUS LES ABONNEMENTS SONT RENOUELES AUTOMATIQUEMENT POUR DES PÉRIODES SUCCESSIVES ÉQUIVALENTES À LA DURÉE INITIALE JUSQU'À SA RESILIATION PAR LE CLIENT OU SOSOFT. TOUTES LES PÉRIODES SONT APPLICABLES JUSQU'AU DERNIER JOUR DU MOIS D'EXPIRATION NORMALE. SI LE CLIENT NE SOUHAITE PAS RENOUELER SON ABONNEMENT, IL PEUT L'ANNULER AVEC EFFET À LA FIN DE LA PÉRIODE INITIALE OU DE RENOUELEMENT EN NOTIFIANT AU PRÉALABLE SON SOUHAIT DE METTRE FIN À L'ABONNEMENT. LA NOTIFICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE VIA L'INTERFACE, MOYENNANT UN PREAVIS OBLIGATOIRE DE 30 JOURS. CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES LE CLIENT SERA INFORME PAR MAIL AU PLUS TOT TROIS MOIS ET AU PLUS TARD UN MOIS AVANT LA FIN DE CHAQUE PERIODE DE PREAVIS.

ARTICLE 12 – PRIX

L'accès au Service ne comprend pas le coût des télécommunications, ni les coûts d'accès à Internet en vue d'accéder et d'utiliser le Service, lesquels restent à la charge du Client.

Les présentes CGVSD sont acceptées moyennant le paiement à SOSOFT des sommes précisées lors de la souscription de l'Abonnement. Les Prix applicables pour le Service sont consultables sur le site www.so-soft.fr avant la souscription et peuvent différer en considération de l'Offre choisie par le Client.

Les Prix seront soumis au paiement de la TVA, au taux en vigueur au moment de la facturation.

ARTICLE 13 – PAIEMENT - FACTURATION

L'Abonnement au Service est facturé à la date et sur la base des éléments tarifaires indiqués lors de la souscription de l'Abonnement.

En cas d'incident de paiement, un courrier électronique d'alerte sera envoyé au Client afin qu'il mette à jour ses coordonnées bancaires.

En plus de ce qui précède et dès le premier jour de l'incident de paiement des pénalités de retard pourront être appliquées, elles seront calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal de la Banque De France. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Il sera dû également une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives au Service et au présentes CGVSD, et toute autre information dont elles auraient connaissance dans l'accomplissement des présentes CGVSD.

Les Parties devront restreindre la diffusion de ces informations aux tiers qui doivent nécessairement en avoir connaissance, et dont ils garantissent qu'ils respecteront le caractère confidentiel des informations communiquées.

Ces engagements de confidentialité dureront pendant toute la Durée et survivra à toute résiliation et ce quelle qu'en soit la cause pour une durée supplémentaire de cinq (5) ans.

ARTICLE 15 – GESTION DES DONNEES DU CLIENT

15.1 – Données à Caractère Personnel

Le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) prévoit un dispositif en matière de protection des Données à Caractère Personnel. En particulier, l'article 28 du RGPD vient préciser que le responsable de traitement et le sous-traitant doivent prévoir par contrat un certain nombre de mentions spécifiques relatives au traitement des Données à Caractère Personnel ; lesquelles sont reprises au présent article.

15.1.1 – Description du traitement

SOSOFT recueille et traite les données que le Client et les Utilisateurs fournissent volontairement afin d'accéder au Service et d'utiliser le Service conformément aux présentes CGVSD, et notamment des Données Personnelles collectées par le Client auprès de ses Clients Finaux, ainsi que les données relatives aux préférences du Client et des Utilisateurs et au trafic, pourront notamment être recueillies et traitées le nom, prénom, courriel, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, photographie, copie de carte nationale d'identité, numéro de sécurité sociale, attestation de sécurité sociale, relevé d'identité bancaire et informations relatives aux catégories socioprofessionnelles des Clients Finaux et le cas échéant, de leurs enfants.

SOSOFT peut également traiter ces Données à Caractère Personnel afin de proposer au Client des offres commerciales et pour toutes les fins indiquées dans sa politique de confidentialité accessible à l'adresse : <https://www.so-soft.fr/protection-des-donnees-personnelles-et-cookies>

Si le Client utilise le Service pour traiter d'autres données ou catégories de Données à Caractère Personnel ou pour d'autres traitements ou finalités, le Client le fait à ses risques et périls et SOSOFT ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement à la réglementation.

Les personnes concernées par le traitement sont : le Client, les Utilisateurs salariés du Client, les Utilisateurs non-salariés du Client et les Clients Finaux.

15.1.2 – Obligations des Parties : général

Les Parties reconnaissent que SOSOFT, afin d'exécuter ses obligations aux termes des présentes CGVSD, aura accès et traitera les Données à Caractère Personnel fournies par le Client en qualité de sous-traitant au sens de la réglementation.

Le Client reconnaît que les ressources mises en œuvre dans le cadre des présentes CGVSD par SOSOFT constituent des garanties suffisantes de conformité au regard de la réglementation.

SOSOFT s'engage à traiter les Données à Caractère Personnel définies à l'article 14.1 des présentes pour les seules finalités et dans les conditions convenues dans les CGVSD, afin de fournir le Service et remplir ses obligations au titre des présentes CGVSD.

En sa qualité de responsable de traitement, le Client est responsable du respect de ses propres obligations légales et réglementaires en matière de traitement de Données à Caractère Personnel. Le Client s'engage à se conformer à tout moment aux lois et règlements en vigueur en la matière. A ce titre, le Client mettra notamment en place toutes les procédures et toutes les mesures techniques nécessaires au bon respect de ses obligations légales et réglementaires en matière de Données à Caractère Personnel.

Le Client s'engage, en particulier, à recueillir le consentement exprès de toutes les personnes dont il est susceptible de transmettre les Données à Caractère Personnel à SOSOFT via le Service, et notamment des Clients Finaux lors du recueil de leurs Données à Caractère Personnel. Le Client s'engage également à conserver toutes les traces permettant de rapporter la preuve dudit consentement.

En sa qualité de sous-traitant, SOSOFT se limite à suivre les instructions documentées du Client en matière de traitements, sous réserve d'alerter le Client en cas d'instructions données non conformes à la réglementation.

Les Parties reconnaissent que la réalisation de l'objet des présentes CGVSD et l'utilisation du Service constituent les instructions documentées du Client, au sens du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Il est précisé que toute instruction non documentée par écrit, ou non conforme à la réglementation n'est pas prise en compte par SOSOFT.

Il est entendu que SOSOFT ne saurait être tenue pour responsable des décisions prises par le Client en tant que responsable du traitement et que l'objet des présentes CGVSD n'est pas la prestation de conseils juridiques.

Le Client s'engage à alerter sans délai SOSOFT en cas d'évolution du Service demandée par le Client, entraînant ou risquant d'entraîner un changement de statut de SOSOFT au regard de la réglementation.

Dans le cadre des Données à Caractère Personnel du Client Final collectées dans les conditions prévues à l'article 6.7, SOSOFT collectant directement ces Données à Caractère Personnel auprès du Client Final, il appartiendra à SOSOFT de s'assurer du consentement du Client Final à la collecte desdites Données à Caractère Personnel et de l'informer de ces droits sur ses Données à Caractère Personnel. SOSOFT ne sera cependant pas responsable de l'exactitude et de la complétude dédites Données du Client.

15.1.3 – Obligations de SOSOFT

1. Coopération et assistance

Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de coopération et d'assistance de SOSOFT pour lui permettre d'assurer la conformité du traitement à la réglementation, s'agissant notamment :

- des notifications de violations, qui lui seront transmises par SOSOFT dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de ladite violation
- des demandes d'exercice des droits des Clients Finaux du Client (accès, rectification, opposition, portabilité). En sa qualité de sous-traitant, SOSOFT se limite en effet à assister le Client pour lui permettre de remplir ses propres obligations. Ainsi, SOSOFT ne répond jamais aux demandes d'exercice qui sont adressées directement : dans l'hypothèse où SOSOFT viendrait à être destinataire d'une telle demande, elle sera transmise au Client dans les meilleurs délais afin que ce dernier puisse gérer les suites à lui donner ;
- des documents et informations nécessaires à la satisfaction par de ses obligations par le Client en tant que responsable de traitement.

2. Sécurité et confidentialité ;

Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de sécurité et de confidentialité nécessaires à la conformité du traitement à la réglementation :

- Les Données à Caractère Personnel et le Service sont hébergés sur les propres serveurs de SOSOFT, hébergés dans l'infrastructure de ONLINE au 8 rue de la ville l'Evêque 75008 Paris ;
- Le contrôle de la sécurité des serveurs et de la mise à jour des logiciels d'exploitation de SOSOFT sont effectués en temps réel ;
- SOSOFT emploie le protocole TLS-SSL pour chiffrer les transferts de données. Ce procédé de chiffrement protège les données par le brouillage systématique de l'information avant son transfert vers SOSOFT.
- SOSOFT ne permet l'accès au Service et aux Données à Caractère Personnel qu'aux personnes spécifiquement autorisées par SOSOFT et par le Client.
- Aucun employé de SOSOFT n'a accès aux Données à Caractère Personnel, sauf si l'accès à ces informations est nécessaire pour la souscription d'un Abonnement ou pour la mise en œuvre du Service.
- Chaque Utilisateur de SOSOFT est tenu par un engagement relatif à la protection des Données à Caractère Personnel ;
- SOSOFT préviendra le Client de toute violation des Données à Caractère Personnel qui lui sont confiées par le Client, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance compte tenu du délai de notification imparti au responsable de traitement par les articles 33 et 34 du RGPD.
- SOSOFT enquêtera rapidement sur toute violation des Données à Caractère Personnel afin de remédier à une telle violation.
- SOSOFT informera le Client rapidement des mesures correctives et des mesures mises en place pour y remédier. SOSOFT s'engage à porter assistance au Client dans sa démarche de mise en place d'une étude d'impact sur la vie privée, dans la limite de la prestation de sous-traitance et des informations à la disposition de SOSOFT, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

Toute modification apportée à la localisation des Données à Caractère Personnel devra faire l'objet d'un accord formel du Client. Dans un tel cas, SOSOFT s'assurera que les garanties appropriées sont apportées pour encadrer tout transfert éventuel de Données à Caractère Personnel.

SOSOFT s'engage, en outre, à ne pas transférer les Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre des CGVSD hors de l'Union Européenne sauf accord préalable du Client.

3. Sous-traitance ultérieure

Le Client accepte que SOSOFT puisse faire appel à des sous-traitants ultérieurs agissant en son nom et pour son compte, afin de l'assister dans les opérations de traitement des Données à Caractère Personnel du Client.

Ainsi, SOSOFT fait appel aux prestataires suivants :

- SCALEWAY (hébergement)
- Sleede SAS (maintenance du site)
- Sendinblue (envoi de courriers électroniques)
- Mailchimp (envoi campagnes emailing)
- Slimpay (paiements)

SOSOFT informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant ultérieur par tout moyen écrit à sa convenance.

SOSOFT s'assurera que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des Données à Caractère Personnel.

En toutes hypothèses, SOSOFT demeure pleinement responsable vis-à-vis du Client de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

15.2 – Sécurité des Données du Client

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données du Client.

15.3 – Sauvegarde des Données du Client

Les Données du Client feront l'objet d'une copie de sauvegarde automatique quotidienne réalisée par SOSOFT. Les copies de sauvegarde seront conservées pour une durée d'au moins sept (7) jours, sous réserve de la Durée, au terme de laquelle l'ensemble de ces données (y compris les copies de sauvegarde) seront détruites en application de l'Article 15.5 – Destruction des Données du Client.

15.4 – Réversibilité des Données du Client

Pendant la Durée, SOSOFT fournira sur demande du Client, dans la limite de quatre (4) demandes par année calendaire, une copie de l'ensemble des Données du Client. Cette copie sera fournie dans un format ouvert et documenté.

15.5 – Destruction des Données du Client

A la fin de la Durée, au choix du Client et dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande adressée par le Client à SOSOFT, à cette fin, SOSOFT rendra immédiatement au Client toutes les Données du Client et toutes les copies de celles-ci, ou bien, supprimera ou détruira en toute sécurité les Données du Client.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITE DE SOSOFT

16.1 – Principe

SOSOFT s'engage à apporter tous les soins nécessaires à la mise à disposition et à la gestion du Service.

Eu égard à la nature de ces prestations, les Parties conviennent que SOSOFT ne supporte qu'une obligation de moyens, c'est-à-dire que sa responsabilité ne saurait être engagée que dans la mesure où il serait reconnu qu'elle a commis un manquement ou une faute dans la réalisation de ses obligations.

Le Client convient que SOSOFT n'encourra aucune responsabilité à raison de toute demande ou réclamation formulée contre le Client et émanant d'un tiers.

SOSOFT se réserve le droit d'arrêter la commercialisation du Service sans indemnité après un préavis de deux (2) mois et de modifier à sa seule discrétion le Service, y compris quant aux fonctionnalités incluses dans l'Offre du Client.

16.2 – Limitation de responsabilité

Le Service ne peut jamais se substituer aux fonctions administratives et de gestion et aux obligations du Client. Sous réserve de la souscription d'un Abonnement au Service, l'assistance de SOSOFT est donnée seulement pour l'utilisation du Service, mais non pour

l'organisation ou le management des activités du Client. Les informations fournies par SOSOFT ne constituent pas un conseil, qu'elles soient commerciales, financières, juridiques, ou d'autres natures. Plus généralement, SOSOFT ne garantit pas que la souscription d'un Abonnement au Service améliorera la performance de l'activité du Client.

SOSOFT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage indirect de quelque nature que ce soit notamment les pertes de bénéfices, pertes d'informations confidentielles ou autres informations, interruptions d'activité, atteintes à la vie privée, et toute perte pécuniaire ou autre, résultant de, ou liée à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le Service, l'utilisation des résultats d'Etudes, ou à la fourniture ou au défaut de fourniture de services d'assistance prévues par ces CGVSD. Si la responsabilité de SOSOFT venait à être reconnue par une décision définitive d'une juridiction compétente au titre de la mise à disposition du Service utilisé dans le cadre des présentes, le montant maximum de dommages et intérêts auquel elle pourrait être condamnée serait, en tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de SOSOFT, plafonné au Prix payé par le Client au titre de l'ARTICLE 12 – Prix, au cours des douze (12) derniers mois.

16.3 – Exclusions de responsabilité

Sauf faute lourde, la responsabilité de SOSOFT ne pourra pas être engagée du fait :

- de la fourniture, par le Client, de données fausses ou incomplètes ;
- de la contamination par virus des données et/ou des logiciels du Client dont la protection incombe à ce dernier ; des conséquences de toutes défaillances dans les procédures de sécurité du prestataire hébergeur du Service ; des conséquences du détournement éventuel des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client et/ou ses Utilisateurs et confiée à SOSOFT pour l'utilisation du Service.

SOSOFT ne saurait, en aucun cas, être tenue pour responsable d'une mauvaise utilisation du Service et des Données SOSOFT qui serait faite par le Client.

En cas de force majeure, SOSOFT ne pourra être déclarée responsable des conséquences de l'interruption ou de la suspension temporaire du Service.

Le Client reconnaît que l'Internet et les réseaux téléphoniques de données présentent des risques et des imperfections, qui peuvent conduire notamment à des baisses temporaires de leurs performances techniques, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation en ligne du Service, voire à l'indisponibilité temporaire des serveurs d'hébergement du Service. L'accès au Service étant opéré par le biais d'Internet et/ou du réseau téléphonique de données, et Internet étant constitué de nombreux réseaux interconnectés, la responsabilité de SOSOFT ne saurait être recherchée pour :

- l'interruption de l'accès Internet du Client ;
- l'indisponibilité de sa ligne haut-débit ;
- les dysfonctionnements dans l'équipement informatique du Client ;
- les dysfonctionnements du réseau téléphonique.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est responsable de :

- son accès et de l'utilisation du Service, y compris par ses Utilisateurs ;
- l'obtention et le maintien de tout l'équipement nécessaire pour accéder au Service ;
- s'assurer qu'un tel équipement est compatible avec le Service.

Le Client et les Utilisateurs conviennent que SOSOFT n'exerce aucun contrôle sur les Données du Client. Le Client et les Utilisateurs garantissent qu'ils sont entièrement et uniquement responsables des Données du Client et qu'ils possèdent tous les droits, ou ont obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation des Données du Client.

Le Client et les Utilisateurs sont responsables de toute publication des Données du Client sur leur compte. Ils ne doivent pas fournir des Données du Client qui pourraient être jugé illégales, indécentes ou dommageables de quelque façon ou forme ou qu'il n'est pas autorisé à le faire, y compris, mais sans s'y limiter, les Données du Client qui entrerait en violation avec des droits de tiers.

Le Client s'engage à se conformer à tout moment aux lois et règlements en vigueur et à répondre à toute demande d'information de SOSOFT pour vérifier la conformité des traitements et la sécurité des Données à Caractère Personnel que le Client traite directement ou indirectement.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements, des Données du Client et de ses logiciels.

A ce titre, il s'engage à prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les Données du Client.

ARTICLE 18 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Service et le Contenu SOSOFT appartiennent sans aucune limitation à SOSOFT.

Le Client et les Utilisateurs sont autorisés à utiliser le Service conformément aux présentes CGVSD. Tous les droits non expressément accordés par les CGVSD sont réservés.

Les sites de SOSOFT et les logiciels développés par SOSOFT sont des œuvres originales protégées par les droits de propriété intellectuelle et les conventions internationales. Le Client et les Utilisateurs garantissent qu'ils ne modifieront, loueront, emprunteront, vendront ou distribueront pas ces œuvres, ou ne créeront pas d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur elles. Ils s'engagent à ne pas mettre en œuvre de procédé d'ingénierie inverse (rétro-ingénierie), sauf dans les conditions légales.

Aucune utilisation du nom ou de la marque de SOSOFT ne peut intervenir sans son consentement préalable écrit.

Le Client et les Utilisateurs reconnaissent que SOSOFT est l'unique propriétaire de ses droits de propriété intellectuelle, et en particulier du Service et ne doivent à aucun moment contester cette propriété ou la validité de la propriété intellectuelle de SOSOFT ou des droits qui y sont attachés.

Les éléments disponibles via le Service et les sites web SOSOFT tels que les logiciels, bases de données, les outils, la plateforme, les pages Web, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement toutes les informations disponibles pour les Clients et les Utilisateurs sont la propriété, entièrement et exclusivement de SOSOFT.

Le Client autorise expressément SOSOFT à citer et reproduire, pour les besoins du fonctionnement du Service, et notamment ses fonctionnalités impliquant la génération de Contenu Personnalisé, son nom, son logo et le cas échéant sa marque.

ARTICLE 19 – RESILIATION ANTICIPEE

19.1 – Résiliation par le Client

Le Client peut résilier l'Abonnement directement sur son Interface. Toute résiliation sera effective à la fin de la Durée initialement choisie et éventuellement renouvelée. Toute demande de résiliation du Client –sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 11.

19.2 – Résiliation par SOSOFT

SOSOFT se réserve le droit de résilier l'Abonnement d'un Client à tout moment en cas de non-respect des CGVSD par ce même Client ou par ses Utilisateurs. En cas de retard de paiement de plus de trente (30) jours, SOSOFT peut considérer que l'Abonnement a été résilié de plein droit à la date à laquelle le paiement était dû. SOSOFT se réserve le droit de résilier unilatéralement l'Abonnement d'un Client si les Données du Client stocké, mis en ligne et/ou échangé par les Utilisateurs entraîne des problèmes opérationnels du Service. Enfin, SOSOFT se réserve également le droit de résilier l'Abonnement dans le cas où le Client serait radié de l'ORIAS au titre de ses activités de courtier en assurance (COA), de la même façon, SOSOFT pourra également clôturer le compte d'un Utilisateur du Client qui aurait été radié de l'ORIAS.

Le Client concerné sera avisé par lettre recommandée et les Utilisateurs auront accès au Service pour une période n'excédant pas un (1) mois.

Les Prix payés par le Client correspondant à la Durée restant à courir au-delà de l'avis ci-dessus seront remboursés prorata temporis.

19.3 – Autres cas de résiliation

L'Abonnement sera résilié de plein droit en cas de violation ou d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une des obligations prévues aux CGVSD, quinze (15) jours ouvrés après l'envoi d'une mise en demeure d'y remédier, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, à la Partie défaillante et restée en tout ou partie sans effet. En cas de force majeure, les présentes CGVSD pourront être résiliées unilatéralement par SOSOFT, avec un préavis de trente (30) jours ouvrés, en cas d'arrêt d'exploitation du Service décidé par SOSOFT. Le cas échéant, aucune indemnité ne pourra être demandée par le Client, mais le Prix du Service payé et non exécuté lui sera remboursé prorata temporis.

La résiliation ou l'expiration des présentes n'est cependant pas un obstacle à ce que chaque Partie fasse valoir ses droits, notamment à indemnités en cas de manquement contractuel, auprès de l'autre Partie.

ARTICLE 20 – SOUS-TRAITANCE

Sans préjudice des dispositions de l'Article 15.1.3, SOSOFT se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie du Service.

ARTICLE 21 – OBLIGATION DE COLLABORATION

Les Parties s'obligent mutuellement à collaborer loyalement pour l'exécution des CGVSD. Elles s'informeront donc réciproquement, dans les meilleurs délais, de tout élément de nature à influencer directement ou indirectement sur son exécution.

ARTICLE 22 – COMMUNICATION

Chacune des Parties autorise l'autre, à faire mention de ce contrat, dans le cadre de ses plaquettes, avis et documents publicitaires, ainsi qu'à l'occasion de manifestations et de communications publiques.

Les informations diffusées à ce titre, ne portent que sur l'existence des CGVSD.

ARTICLE 23 – LOI APPLICABLE

Les présentes CGVSD sont soumises à la loi française.

ARTICLE 24 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige né de l'exécution des CGVSD, les Tribunaux de Grenoble seront seuls compétents.

ARTICLE 25 – FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable du retard dans l'exécution de ses obligations ou d'une inexécution, lorsque le retard ou l'inexécution sera imputable à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire à un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la Partie concernée.

Dans l'hypothèse où l'évènement de force majeure perdurerait pendant une durée supérieure à un (1) mois, les Parties auraient alors la possibilité de résilier l'Abonnement, à charge pour la Partie la plus diligente de faire valoir cette possibilité en adressant à l'autre Partie un courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 26 – ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les Parties déclarent respecter les principes défendus par l'organisation internationale du travail et leur législation en vigueur en matière de droit du travail, participer à la prévention des risques axée sur la sécurité du travail et, plus généralement, être en conformité avec la législation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, adhérer aux principes de protection de l'environnement et maîtriser les conséquences de leur activité sur l'environnement et participer à la lutte contre la corruption.

ARTICLE 27 – DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions des CGVSD serait contraire à une loi ou à un texte légalement applicable, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteraient en vigueur et les Parties feraient leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative acceptable dans l'esprit des CGVSD.

Le fait, par l'une ou l'autre des Parties d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions des CGVSD, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes CGVSD sont par nature évolutives, SOSOFT demeure libre de procéder à toute modification desdites CGVSD dès lors que SOSOFT en informe préalablement le Client par tous les moyens.

Les termes des CGVSD ne sauraient être interprétés comme faisant d'une Partie l'agent ou le représentant de l'autre des Parties ni comme constituant un acte de société, l'affectio societatis entre les Parties ainsi que toute responsabilité solidaire à l'égard des tiers ou entre les Parties étant formellement exclus. Ainsi, chacune des Parties s'engage à ne rien faire qui puisse induire en erreur un tiers à cet égard, ni prendre aucun engagement, ni offrir une quelconque garantie au nom de l'autre Partie.



Les Parties déclarent que les CGVSD sont conclues intuitu personae et que le transfert à des tiers de tout ou partie des obligations qui en découlent pourra nécessiter que des dispositions particulières entre les Parties et le tiers repreneur aient pu être conclues préalablement en cas de modification de l'équilibre économique de la relation.